



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

Décision N° 2025 453

***Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE

**CITE DES ELECTRICIENS - REALISATION D'UNE FRESQUE - SIGNATURE D'UN CONTRAT
DE CREATION AVEC L'ARTISTE ANNE-EMILIE PHILIPPE**

Considérant que la Cité des électriciens, sise rue Franklin à Bruay-la-Buissière (62700), est un lieu de programmation culturelle, scientifique et pédagogique participant au rayonnement local, régional et national de la Communauté d'Agglomération,

Considérant que la Cité des électriciens, dans le cadre de l'exposition « des tubercules et des nuages » du 7 juin au 7 décembre 2025, souhaite confier à un artiste la création d'une fresque murale dans le logement témoin de la Cité des électriciens, « chez Jeanne »,

Considérant que la Communauté d'Agglomération a sollicité l'artiste Anne-Emilie PHILIPPE pour assurer la conception et la réalisation d'une œuvre originale pour produire cette fresque, qui sera présentée publiquement à la Cité des électriciens, du 20 septembre 2025 au 20 juin 2026 ainsi que l'organisation d'un atelier, le samedi 5 juillet 2025,

Considérant qu'en application de l'article R.2122-3 1° du Code de la commande publique il y a lieu de signer un contrat de création avec Anne-Emilie PHILIPPE, domiciliée à Lille (59800), 1, rue de la Phalecque, pour un montant de 5 700 € net de taxes,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer un contrat de création avec l'artiste Anne-Emilie PHILIPPE, domiciliée à Lille (59800), 1, rue de la Phalecque, ayant pour objet la conception et la réalisation d'une œuvre originale, une fresque murale, qui sera présentée publiquement à la Cité des Electriciens, sise rue Franklin à Bruay-la-Buissière (62700), du 20 septembre 2025 au 20 juin 2026 dans un logement témoin de la Cité des électriciens, nommé « chez Jeanne », ainsi que l'organisation d'un atelier, le samedi 5 juillet 2025, dans le cadre de l'exposition, « des tubercules et des nuages », et ce pour un montant de 5 700 € net de taxes.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le 7.9.JUIL. 2025

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : - 9 JUIL. 2025

Et de la publication le : - 9 JUIL. 2025

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien